

Règles mises en place pour une continuité dans les apprentissages et de bonnes conditions de travail

- A chaque séance de culture artistique et de méthodologie, un **travail d'appropriation** des contenus sera demandé sous forme de quiz, dépôt ou autre travail à rendre sur le netboard dans l'onglet précisé dans pronote.
- A chaque séance de pratique artistique, une photographie de l'état de votre travail sera attendue dans votre netboard dans l'onglet précisé dans pronote.

Attention ! **Il n'y aura aucun délai supplémentaire accordé dans les rendus.** Un travail rendu en retard ou dans le mauvais onglet de votre netboard ne sera pas évalué mais sera noté N.Rdu* et comptera pour un 0/20 dans votre moyenne trimestrielle.

En revanche, **tout travail rendu dans les temps, même une fois évalué, pourra être amélioré et réévalué. Des points supplémentaires seront ajoutés à la première note si améliorations.**

N'attendez pas que je découvre un souci, si c'est le cas, prévenez-moi par sms au 06 11 72 95 22 (merci de signer avec vos prénoms et noms vos messages).

- Pour toute **absence de cours** (peu importe de jour, peu importe le motif, valable ou validé, justifié ou pas), un **rattrapage des heures et du travail** sera mis en place sur vos heures de libres dans la semaine, soit dans la salle d'arts plastiques avec l'un des professeurs d'arts plastiques, soit dans une autre salle sous la surveillance de la vie scolaire, voire même dans le bureau de Mme Cedat. Ces heures vous aideront à ne pas perdre le fil des apprentissages (cours) et des évaluations (= aide), **ce ne sont pas des heures de retenue (= punition).**
- **Aucune sortie de cours n'est autorisée** sauf urgence médicale donc accompagnée d'un.e autre élève, avec passage à la vie scolaire pour un billet d'autorisation de retour en classe.
- **Aucune boisson autre que de l'eau n'est autorisée** (pas de café ou boissons de la cafeteria (affiches le rappelant dans la cafeteria), pas de boissons énergisantes (interdites dans le règlement intérieur du lycée), **ni aucune nourriture pendant les cours.**
- **Téléphones interdit. Pendant les séances de pratique, et uniquement celles-ci, le travail plastique peut être réalisé accompagné d'une musique, dans ce cas, votre ordinateur et vos écouteurs (ou casque) seront acceptés. Pendant les séances de culture et de méthodologie, aucun élément perturbant écoute et concentration ne seront autorisés.**
- Toute sortie de cours avant la sonnerie sera transformée en absence au cours complet.
L'appel sera fait en début et fin d'heure à chaque séance.
- **Toutes les sorties gratuites, organisées sur votre emploi du temps sont obligatoires.** Vous pourrez préciser à chaque fois (dans pronote) si vous vous y rendez par vos propres moyens à l'aller et/ou au retour. Toutes les sorties sont incluses dans votre programme et dans les attendus en arts plastiques. Une absence à une sortie est traitée comme une absence en cours (appel fait, rattrapage attendu).

Pour les élèves de première spécialité, l'emploi du temps est :

Semestre 1 : de septembre au 18/01/2027

- Mme Bourdenet Vicaire en culture artistique > carnet, ordinateur et écouteurs obligatoires
- Mme Vageon en pratique artistique

Semestre 2 : du 18/01/2027 au 18/06/2027

- Mme Bourdenet Vicaire en pratique artistique > carnet + matériel de pratique artistique (feutres, pinceaux, colle liquide, crayons de papier, scalpel, feuilles de différentes couleurs, formats, grammage, ...), ordinateur et écouteurs obligatoires
- Mme Vageon en culture artistique